



> Être capable d'utiliser, entretenir et contrôler l'appareil de Protection Respiratoire (APR) défini par l'entreprise pour un chantier amiante

> Tout travailleur exposé au risque amiante.

> Maîtrise du français oral (exigé) et écrit (recommandé)

> Être en possession d'une attestation de compétence sous-section 3 ou 4 en cours de validité (recommandé)

> Formation en **salle équipée** : méthodes adaptées à la formation des adultes

> 1 **plateforme pédagogique** certifiée Sous-section 3 CERTIBAT

> 1 salle de formation dédiée aux **EPI**

> Mise à disposition des **APR**

> 1 **responsable de plateforme** pédagogique technicien des chantiers de désamiantage.

> **Attestation de formation** portant sur la nature, la durée et les objectifs de l'action ainsi que sur les résultats à l'évaluation des acquis

> **Feuilles d'émargement** signées par demi-journée (stagiaire et formateur)

ÉVALUATIONS

> **Evaluation** en exercices pratiques sur plateforme pédagogique

MODALITES

> Formation organisée en INTRA-entreprise dans les locaux de C&FA ou,

> Sur site client sous conditions (nous consulter)

> **10 stagiaires** maximum par session

DURÉE

> ½ journée (soit 3,5 heures)

CONTENU

Utilisation d'un APR : PROFLOW (ventilation assistée) et RAS (adduction d'air)

Contrôle de l'adaptation du masque à la personne,

Contrôle préalable avec vérification état de l'équipement,

Essais de dépression et de pression positive,

Vérification de l'étanchéité (surpression/dépression),

Procédure de mise en place des appareils,

Procédure de nettoyage, procédure après utilisation, stockage, maintenance et entretien.

TARIF

> En INTRA : 900 € HT soit 1080 € TTC / session